



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-140

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2021

Sommaire

PREFECTURE - CAB /

971-2021-06-02-00011 - Avis de l'agence régionale de santé au regard de la situation sanitaire du 02 juin 2021 (3 pages)

Page 3

PREFECTURE - DCL /

971-2021-05-31-00004 - Arrêté SG/DCL/BRGE du 31 mai 2021 portant modification de l'arrêté du 27 août 2020 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 (18 pages)

Page 7

PREFECTURE - CAB

971-2021-06-02-00011

Avis de l'agence régionale de santé au regard de
la situation sanitaire du 02 juin 2021

Avis de l'Agence Régionale de Santé au regard de la situation sanitaire

–02 juin 2021 –

- Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu les avis du Haut Conseil de la santé publique ;
- Vu l'urgence ;

Considérant la situation en Guadeloupe à la date du 02 Juin 2021 marquée par les éléments suivants, relevés et analysés par l'ARS et Santé Publique France à partir des résultats des laboratoires insérés dans le dispositif SIDEP ;

Considérant la situation en Guadeloupe depuis plusieurs semaines décrite par l'ARS en lien avec Santé Publique France :

- Diminution lente en semaine 21 du nombre de nouveaux cas avec **222 versus 330 en semaine 20, 416 en semaine 19, 550 en semaine 18, 694 en semaine 17, 780 en semaine 16, 747 en semaine 15, 563 en semaine 14, 357 en semaine 13, 322 en semaine 12, 325 en semaine 11, 252 en semaine 10, 323 en semaine 9, 308 en semaine 8, 166 cas en semaine 7, 137 en semaine 6, 103 en semaine 5, 73 en semaine 4, 85 cas semaine 3, 77 semaine 2 et 89 pour la semaine 1 (source SI-DEP ARS, testés en Guadeloupe et y résidant).**
- Relative diminution du taux de positivité avec une valeur qui reste proche du seuil d'alerte avec un **taux égal à 6,5% versus 6,6% en semaine 20, 7,6% en semaine 19, 7,8% en semaine 18, 9,1% en semaine 17, 9,9% en semaine 16, 11% en semaine 15, 12,3% en semaine 14, 9,2% en semaine 13, 7,9% en semaine 12, 9,3% en semaine 11, 7% en semaine 10, 8,54% en semaine 9, 9,16% en semaine 8, 6,51% en semaine 7, 5,11% en semaine 6, 3,39 % en semaine 5, 2,74 % en semaine 4, 3,2 % en semaine 3, 3,1 % en semaine 2 et 3,23% en semaine 1.**

Source Santé Publique France : **Baisse du taux d'incidence qui reste à un niveau élevé et au-dessus du seuil d'alerte à 91/100 000 en semaine 21 versus 96/100 000 en semaine 20, 139,5/100 000 en semaine 19, 171/100 000 en semaine 18, 212/100 000 en semaine 17, 234/100 000 en semaine 16, 224/100 000 en semaine 15, 157/100 000 habitants en semaine 14, 111/100 000 habitants en semaine 13, 101/100 000 hab. en semaine 12, 114/100 000 hab. en semaine 11, 83/100 000 hab. en semaine 10, 114,77/100 000 hab. en semaine 9, 102,69/100 000 hab. en semaine 8, 50,15/100 000 hab. en semaine 7, 46,17/100 000 hab. en semaine 6. Le taux d'incidence était de 36,35/100 000 hab. en semaine 5, 30,78/100 000 hab. en semaine 4, 31/100 000 hab. en semaine 3 après une stabilisation de celui-ci, égale à 26/100 000 hab. en semaine 2.**

- **Diminution insuffisante du taux d'incidence des personnes testées sur le territoire (Source SIDEP ARS) qui reste toujours au-dessus du seuil d'alerte. Il est de 58,9/100 000 habitants versus 87,6 en semaine 20, 110,4/100 000 en semaine 19, 145,9/100 000 habitants en semaine 18, 184,1/100 000 habitants en semaine 17, 207/100 000 habitants en semaine 16, 201,7/100 000 habitants en semaine 15, 134,3/100 000 habitants en semaine 14, 947/100 000 habitants en semaine 13, 85,7/100 000 habitants en semaine 12, 86,2/100 000 hab. en semaine 11, 66,9/100 000 hab. en semaine 10, 85,7/100 000 hab. en semaine 9, 81,72/100 000 hab. en semaine 8, 44,04/100 000 hab. en semaine 7, 36,35/100 000 hab. en semaine 6, 27,32/100 000 hab. en semaine 5, 19,36/100 000 hab. en semaine 4, 22,55/100 000 hab. en semaine 3, 20,43/100 000 hab. en semaine 2, et 23,61/100 000 hab. en semaine 1.**
- Parmi les tests criblés dont les résultats ont été reportés dans SI-DEP, pour les résidents du territoire, le variant anglais (20I/501Y.V1) représente 90 % des prélèvements positifs ; Concernant les autres variants considérés comme préoccupants (VOC), un seul variant Sud-Africain (20I/501Y.V2) a été isolé début mars chez un résident en Guadeloupe. Il s'agissait d'un cas secondaire lié à un cas importé en provenance de l'Hexagone. Par ailleurs, deux autres variants à suivre (VOI et en cours d'investigation, VUM) ont été détectés de manière sporadique. Il s'agit du variant 20A/484K.V3 (B1.525) et du variant 20A/484Q (B.1.617).
- Le facteur de reproduction du virus (R) qui représente le **nombre moyen de personnes qu'une autre personne infectée peut contaminer est égal à 0,68 (significativement inférieur à 1).**
- **La Guadeloupe a enregistré 2 nouveaux clusters cette semaine.**

En cette semaine 21, d'après les données SIVIC, il y a eu 22 nouvelles hospitalisations COVID en Guadeloupe dont 11 en réanimation, 30 en service médecine COVID et 7 dans les autres services de médecine. Au dimanche 30 mai, selon SIVIC, 26 personnes étaient hospitalisées en réanimation COVID au CHU, 51 patients l'étaient dans les services de médecine et 32 autres en SSR.

- **A ce jour, les capacités du service de réanimation des secteurs COVID et non COVID sont au-delà des places habituelles en réanimation. Nous sommes au palier 5 du plan ORSAN avec 47 lits de réanimation activés au total (CHU et CHBT) pour faire face aux besoins de la Guadeloupe, des îles du nord et éventuellement de la Guyane. La clinique des Eaux Claires est aussi en appui.**

Considérant la situation de la collectivité de Saint-Martin :

Saint-Martin enregistre une stagnation du nombre de nouveaux cas égal à 104 cette semaine versus 116 en semaine 20, 59 en semaine 19, 64 en semaine 18, 29 en semaine 17, 21 en semaine 16, 19 en semaine 15, 7 en semaine 14, 18 en semaine 13, 32 en semaine 12, 22 en semaine 11, 17 en semaine 10, 28 en semaine 9, 26 en semaine 8, 51 en semaine 7, 78 en semaine 6, 75 en semaine 5, 113 en semaine 4, 79 en semaine 3, 79 en semaine 2 et 41 en semaine 1 (dont 21 résidents Saint-Martinois).

En prenant en compte les données consolidées des semaines précédentes, cela porte à 2 016 le nombre de cas cumulés depuis le mois de mars 2020.

1 336 tests supplémentaires ont été faits en semaine 21 versus 1 481 en semaine 20, 1 249 en semaine 19, 1 113 en semaine 18, 1 085 en semaine 17, 1 046 en semaine 16, 805 en semaine 15, 960 en semaine 14, 920 en semaine 13, 977 en semaine 12 pour un total de 32 996 tests enregistrés.

Le taux d'incidence hebdomadaire est de 165/100 000 versus 179/100 000 habitants en semaine 18. Il est supérieur au seuil de vigilance.

Le taux de positivité hebdomadaire stagne et est de 7,8% versus 7,8% en semaine 20, 4,7% en semaine 19, 5,8% en semaine 18, 2,7% en semaine 17, 2% en semaine 16, 2,4% en semaine 15, 0,7% en semaine 14, 1,7% en semaine 13, 3,3% en semaine

12, 2,9 % en semaine 11, versus 2,9 % en semaine 10, versus 3,88 % en semaine 9, versus 3,23 en semaine 8, 4,65% en semaine 7 5,97% en semaine 6, 5% en semaine 5, 7% en semaine 4, 5,2 en semaine 3, 10 % en semaine 2 et 6,19 % en semaine 1,

Au total sur Saint-Martin depuis le début de l'épidémie, on recense 21 clusters totalisant 149 cas. Ils sont tous clôturés.

Considérant la situation de la collectivité de Saint-Barthélemy :

Saint-Barthélemy enregistre une diminution de l'ensemble des indicateurs de l'épidémie.

On dénombre 6 nouveaux cas cette semaine versus 11 en semaine 20, 6 en semaine 19, 18 en semaine 18, 6 en semaine 17, 12 en semaine 16, 26 en semaine 15, 24 en semaine 14, 18 en semaine 13, 55 en semaine 12, 81 en semaine 11, 53 en semaine 10, 58 en semaine 9, 62 en semaine 8, 55 en semaine 7, 45 en semaine 6, 57 en semaine 5, 48 en semaine 4, 59 en semaine 3, 50 en semaine 2 et 43 en semaine 1. 739 tests ont été réalisés en semaine 21 pour un total de 30 369 tests enregistrés (tests PCR et antigéniques faits par les professionnels de santé du territoire).

Le taux d'incidence est de 71/100 000 habitants versus 110/100 000 en semaine 20, 61/100 000 en semaine 19, 184/100 000 en semaine 18, 61/100 000 en semaine 17, 123/100 000 en 16, 266/100 000 habitants en 15, 245/100 000 habitants en semaine 14, 184/100 000 habitants en semaine 13 , 562/100 000 hab. en semaine 12, 868/100 000 hab. en semaine 11, 572/100 000 hab. en semaine 10, 592,26/100 000 hab. en semaine 9, 633,11/100 000 hab. en semaine 8, 562/100 000 hab. en semaine 7, 460/100 000 hab. en semaine 6, 582/100 000 hab. en semaine 5, 490,2/100 000 hab. en semaine 4, 602/100 000 hab. en semaine 3, 511/100 000 hab. en semaine 2, et 439/ 100 000 hab. en semaine 1.

Enfin le taux de positivité hebdomadaire en baisse et inférieur au seuil de vigilance s'établit à 0,8% contre 1,3% en semaine 20, 0,8% en semaine 19, 2,5% en semaine 18, 0,8% en semaine 17, 1,4% en semaine 16, 3,1% en semaine 15, 2,7% en semaine 14, 2,1 en semaine 13, 4,5%) en semaine 12 (7,8 % en semaine 11, 4,6 % en semaine 10, 5,63 % en semaine 9, 5,28% en semaine 8, 6,02% en semaine 7, 3,6 % en semaine 6, 3,57 % en semaine 5, 3,2 % en semaine 4, 5,7 % en semaine 3, 6 % en semaine 2, et 5 % en semaine 1.

Propose au représentant de l'Etat dans le département les mesures suivantes :

- Maintien des mesures de restriction des rassemblements de personnes ;
- Maintien des restrictions de circulation et d'activités le soir ;
- Maintien de l'obligation du port du masque dans certains lieux et selon les conditions déjà en vigueur ;
- Maintien du contrôle et des mesures d'isolement pour les voyageurs en provenance de Guyane par voie aérienne ou maritime ;
- Allègement des restrictions en journée pour les activités en extérieur et à huit clos à compter de la fin de la semaine 22.

Gourbeyre, le 2 juin 2021

La Directrice Générale de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,



PREFECTURE - DCL

971-2021-05-31-00004

Arrêté SG/DCL/BRGE du 31 mai 2021 portant modification de l'arrêté du 27 aout 2020 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021



**Arrêté SG/DCL/BRGE du 31 mai 2021
portant modification de l'arrêté du 27 août 2020 portant institution des bureaux de vote dans le
département de la Guadeloupe pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu le code électoral et notamment son article R.40 ;
- Vu la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseillers régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la Région Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Alexandre ROCHATTE ;
- Vu le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2021 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur n° INTA2110958C du 28 avril 2021 relative à l'organisation matérielle des élections départementales, régionales et des élections de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'organiser les lieux de vote en tenant compte de la situation d'épidémie de coronavirus Covid-19 ;

Considérant l'absence de modification du périmètre des bureaux de vote concernés, s'agissant de la répartition géographique des électeurs des communes ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture

Arrête

Article 1^{er} - L'article 3 de l'arrêté du 27 août 2020 portant institution des bureaux de vote dans le département de la Guadeloupe pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 est modifié pour les communes figurant en annexe du présent arrêté .

Article 2 - Les maires des communes concernées par une modification du lieu de vote ont l'obligation d'informer les électeurs de la localisation du nouveau lieu de vote par tout moyen.

Article 3 - Les autres articles demeurent inchangés.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et les maires des communes concernées sont chargés chacun de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire



Sébastien CAUWEL

***Délais et voies de recours** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : www.guadeloupe.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi : 8h – 12h et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE
 CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4^{ème} CIRCONSCRIPTION
 COMMUNE..... : 107- CAPESTERRE BELLE EAU
 CANTON..... : 07 - CAPESTERRE BELLE EAU
 NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : 25 - (modifié)
 BUREAU CENTRALISATEUR..... : 1er Bureau – Ecole Amédée FENGAROL 1

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
<p>1er Bureau (Recenseur) Ecole Amédée FENGAROL 1 Avenue Paul Lacavé - Bourg</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Avenue P. Lacavé, rues Schoelcher, A. Céleste, Rue Foch, A. Grégoire, Perrinon, ruelle de la Maternité, Monplaisir, Cité des Sources 1.</p>
<p>2^{ème} Bureau Ecole Amédée FENGAROL 2 Avenue Paul Lacavé - Bourg</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Rues Cosmonautes, Gambetta, A. Sainte-Luce, Sidambarom, F. Eboué, Voltaire, Bld Delgrès, rue de l'usine, rue Léopold Dorval.</p>
<p>3^{ème} Bureau Ecole Joliot CURIE 1 Avenue Paul Lacavé - Bourg</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les rues : Lamartine, de la Paix, de la république prolongée, Cité des Sources 2, résidence Tavernier.</p>
<p>4^{ème} Bureau Ecole Joliot CURIE 2 Avenue Paul Lacavé - Bourg</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Cité des sources 3, Source Pérou, Résidence Flamboyants, rue de l'usine Source Pérou.</p>
<p>5^{ème} Bureau (modifié) Bâtiment du CCAS pour les élections départementales Bâtiment de la bibliothèque municipale pour les élections régionales</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Fromager, Rue Pasteur, Terrain de sport, lot. Anita, Turlot, Marquisat 2, rue Jean Jaurès, Géta, Lot. Blondinière et résidence les Siguines, Saint-Denis.</p>
<p>6^{ème} Bureau Ecole Maternelle de Cayenne 1 Rue de Cayenne</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Petit-Marigot, Pointe du Carbet, Bord-Bois Carbet, Dumanoir, de la Grande Rivière, Cayenne Gendarmerie, Orotlans, Lot. Et rue Moulin à Eau, Palmiste d'or, Lot. Salomé, Lot. Cayenne.</p>
<p>7^{ème} Bureau Ecole Maternelle de Cayenne 2 Rue de Cayenne</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : de Cayenne, l'usine Marquisat.</p>
<p>8^{ème} Bureau Ecole Joliot Curie 3 (Ancienne école Elie Chauffrein 1)</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Petit Pérou, Cité scolaire, LEP, CES.</p>

9^{ème} Bureau
Ecole Joliot Curie 4
(Ancienne école Elie Chauffrein 2)

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *rues Philis Seymour, A. Fengarol, Andy Murat, Pompilius Marie, Victor Hugo, Dugommier, Bld Maritime, Ruelle Hauradou, Sarlasonne.*

10^{ème} Bureau
Maison de quartier de l'îlet Pérou
Ruelle Cabuzel

Electeurs domiciliés dans le secteur de : *l'îlet Pérou.*

11^{ème} Bureau
Ecole de Fonds-Cacao 1
Rue de Fonds Cacao

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Lot communal, Nouvelle Cité, Ruelle et Allée Fonds Cacao, Logt de fonction, Bord-Bois, Route et Chemin Routhiers, Moulin à Eau, Fonds-chaux, rues Dadan et chemin Dadan.*

12^{ème} Bureau
Ecole de Fonds-Cacao 2
Rue de Fonds Cacao

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *chemin de Valmy, Laprime, M. Navy, Fonds-Cacao.*

13^{ème} Bureau
Ecole de Routhiers 1
Rue de Routhiers

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Routhiers*

14^{ème} Bureau
Ecole de Routhiers 2
Rue de Routhiers

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Cacador, Petit Marquisat, Dumanoir.*

15^{ème} Bureau
Ecole de Saint-Sauveur
Rue de Saint-Sauveur

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Saint-Sauveur, Bois Debout, les Mineurs*

16^{ème} Bureau
Ecole de l'Habituée
Rue de l'Habituée

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *L'habituée*

17^{ème} Bureau
Ecole de Bananier 1
Rue de Bananier

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Bourg Bananier, Morne-Salé, Trou-au-Chat, Trou-au-Chien, Morne cinq jours, Monplaisir.*

18^{ème} Bureau
Ecole de Bananier 2
Rue de Bananier

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Petit-Bois, Cité Babin, la Plaine, Haute-Plaine, Hauteurs de Bananier.*

19^{ème} Bureau
Ecole de Cambrefort 1
Rue de Cambrefort

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *rue et section de Cambrefort*

20^{ème} Bureau
Ecole de Cambrefort 2
Rue de Cambrefort

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Cambrefort, Bois-Riant, Moravie, La Digue, Grande-Rivière.*

21^{ème} Bureau
Ecole de Bélair
Rue de Bélair

Electeurs domiciliés dans les secteurs de : *Bélair, Neuf-Château, Espérance, Poirier, Monrepos.*

<p>22^{ème} Bureau Ecole de Carangaise 1 Rue de Carangaise</p> <p>23^{ème} Bureau Ecole de Carangaise 2 Rue de Carangaise</p> <p>24^{ème} Bureau Ecole de Sainte-Marie 1 Rue de Sainte-Marie</p> <p>25^{ème} Bureau Ecole de Sainte-Marie 2 Rue de Sainte-Marie</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Carangaise.</p> <p>Electeurs de : Doyon, Petit-Bélaïr, Changy, Grand-Bassin, Lot. A. Balon.</p> <p>Electeurs de : rue et section de Sainte-Marie, rue, route et plage Roseau.</p> <p>Electeurs des rues : de la poste, de l'école, la Sarde, du phare, du quai, H. Longueteau, de l'appontement, de la Mangrove, de la distillerie, des Cyprès, de la Poudrière, four-à-Chaux, de l'Embarcadère, Monrepos, Caraïbe inconnu des lotissements Christophe Colomb, Arc-en-ciel, Sainte-Marie, Kermadec, Telchid.</p>
---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : POINTE-A-PITRE

CIRCONSCRIPTION..... : 01 – 1ère CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 108 – CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

CANTON..... : 10 – MARIE-GALANTE

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : – 4 – (modifié)

BUREAU CENTRALISATEUR..... : 1er Bureau – collège Nelson Mandela – rue de la Liberté

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
<p>1er Bureau (Recenseur) Collège Nelson Mandela- Rue de la liberté</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Capesterre Bourg, Pichery, Galets, Barraud, Capharnaum, Morne des Pères, Botreau, Blanchard, Marguerite, Marécages, Ravines des Cayes, Cabanisse, Bigot, Vincent, Petite-Anse, Fond Liane, Nal, Bel Air, Les Caps, Roche d'Or, Corde à Violon, Cadet, Bernard, Valentin, Beauregard, Mauraille, Marguerite, Maillard et tous les électeurs domiciliés dans les autres communes et inscrits à Capesterre Marie-Galante ainsi que les électeurs domiciliés hors du Département.</p>
<p>2ème Bureau Collège Nelson Mandela- Rue de la liberté</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Dugay, Vidon, Robert, Héloin, Haut du Morne, Bazile, Jean-Baptiste, Désirée, Beauséjour, Girard, Sehuit, Vital, Rabrun, Moisan, Bontemps, Nesmond, Herbes Rouges, Grand-Etang, Jean-Noel, Dubois.</p>
<p>3ème Bureau École Mixte André Pasbeau de la Grotte</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Tacy, Grand-Case, Jacquelot, Gros Morne, Rosy, Desruisseaux, Boulogne, Morency, Calebassier, Borée, Mabrouillard.</p>
<p>4ème Bureau École Mixte André Pasbeau de la Grotte</p>	<p>Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Etang-Noir, Balisier, Ballet, Sainte-Croix, Garel, Bellevue, Gache, Wack, Botreau, Bois Joly, Bezard, Sarde, Garcin Giraud et Blancat.</p>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE

CIRCONSCRIPTION..... : 03 - CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 111 - DESHAIES

CANTON..... : 18 - SAINTE-ROSE 1

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : - 6- modifié

-

BUREAU CENTRALISATEUR : **1er Bureau - Maison des Associations du bourg**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
1er Bureau (Recenseur) (modifié) Maison des Associations du bourg Rue de la Liberté et le hall de mairie (bourg)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Bourg, Ziotte, Lahaut, Villers.
2ème Bureau Maison des Associations de Ferry Section Ferry	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Ferry, Leroux, Petite Rivière.
3ème Bureau Ecole Charles Ernestine de Ferry Section Ferry	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Lacoque, Fond-Héliot.
4ème Bureau Salle Polyvalente de Riflet Section Riflet	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Riflet, Allée la Perle, Chemin la Rate, Boulevard Vrai-Moun.
5ème Bureau Ecole Jules ANNEROSE de Riflet Section Riflet	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Pinaud, Bas-Vent, Zac de Bas-Vent.
6ème Bureau(modifié) Ecole de Caféire	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Caféière, Allée du Coeur, Chemin du Boeing, Chemin Potier, Piton.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE
CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4ème CIRCONSCRIPTION
COMMUNE..... : 109 - GOURBEYRE
CANTON..... : 20 - TROIS-RIVIERES
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : - 6 - (modifié)
BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau – Hôtel de ville (Bourg)**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
1er Bureau (Recenseur) Hôtel de ville (Bourg)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Sections Bourg, Palmiste.
2ème Bureau (modifié) École Maternelle « Raymonde Augustin	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Grande Savane, Valkanaers, Dos-d'ane.
3ème Bureau Salle de l'Intrépide (Saint-Charles)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Saint-Charles désiré, Cité l'allemand.
4ème Bureau Ecole maternelle Euloge Noglote (Blanchet)	Electeurs domiciliés dans le secteur de : Rivière-Sens.
5ème Bureau Ecole Primaire Euloge Noglote (Blanchet)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Galéan, Blanchet, Bisdary.
6ème Bureau Ecole de dolé (Dolé)	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Dolé, Gros Morne Dolé, Champfleury.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : POINTE-A-PITRE

CIRCONSCRIPTION..... : 01 – 1ère CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 112 – **GRAND-BOURG (MARIE-GALANTE)**

CANTON..... : 10 – MARIE-GALANTE

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE..... : – 6 – (modifié)

BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau – Rez-de-Chaussée de la Mairie – GRAND-BOURG**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>R E S S O R T</u>
1er Bureau Rez-de-Chaussée de la Mairie de GRAND-BOURG	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : à rue du veïl arbre, rue Emile Bambuck, rue Bastaraud, rue Bearenon prolongée, rue de l'Eglise, rue du Dr M. ETZOL, rue du Fort, avenue des sabliers de Joinville, rue Pierre Leroy, rue de la Liberté, rue de la Marine, Bd maritime, rue du Cdt Mortenol, rue Pasteur, rue du presbytère, rue de la République, rue du Dr F. Selbonne, cours Tirolien, rue Vatable, place Félix Eboué.
2ème Bureau Collège de Grand-Bourg	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Grande Savane, Dessonnet, Tivoli, Bearenon prolongée, 3ème Pont, Passage des Braves, rue du cimetière, place de l'Eglise, rue Anthenor Habazac rue Toussaint Louverture, rue de la savane.
3ème Bureau (modifié) Ecole mixte de Grand-Bourg rue des Sabliers de Joinville	Electeurs domiciliés dans le secteur de : Beauregard, Joubert, Lespine, Pirogue, Morne Rouge, Houelche, Trianon, Roussel, Ballet, Maréchal, Trois-Ilets, Poisson, Grand Anse, Gay, Pafori, Ciblet, lotissement « Grande Savane ».
4ème Bureau Salle des Fêtes Tivoli – Avenue Delgrès	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Canada, Faup, Moringlane, Port-Louis, Mon-Repos, Passonne, Latreille, Péziers, Etang Joncs, Bonneval.
5ème Bureau Salle Polyvalente Tivoli – Avenue Delgrès	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Wanon, Bielle, Mauraille, Vanniers, Saint-Marc, Gagneron, Morne Lolo, Ducos, Route de l'Hermitage, Coudère.
6ème Bureau (modifié) Bibliothèque municipale de Grand- Bourg	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : Saint-Michel, Lalanne, Thibault, La Montagne, Beauvils, les Basses, Murat, Mesdesirs, Marécage.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE
 CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4^{ème} CIRCONSCRIPTION
 COMMUNE..... : 124 - SAINT-CLAUDE
 CANTON..... : 6 - BASSE-TERRE
 NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE..... : - 10 - (Modifié)
 BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau – Centre Culturel E. Coradin**

<u>DESIGNATION ET SIEGE</u>	<u>RESSORT</u>
1er Bureau (Recenseur) Centre Culturel E. Coradin	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Avenue Maréchal Foch bourg, Bourg, Cascade Vauchélet, Caserne Morne Houël, Chemin des Officiers, Chemin des Officiers Bourg, Ecole Mixte 2 Morne Houël, Lot les Colibris Morne Houël, Morne Hoëul, Parnasse, Passier Route de Matouba, Petit Parc Route du Matouba, Résidence du Dir Morne Houël, Résidence du Procureur Général, Résidence Préfectorale, Route de l'Etat Major, Route de Parnasse, Route du Matouba, Rue de la Perception Bourg, Rue de l'Egalité, Rue du Camp Jacob
2^{ème} Bureau Centre culturel E. Coradin Bourg	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : 1er Plateau, 2 ^{ème} Plateau, Choisy, Immeuble Cantin route de Choisy, Lot Blandin Route de Choisy, Les Hauts de Choisy, Lot les Terrasses de Choisy, Lot les Hibiscus route de Choisy, Plateau, Route de Choisy, Rue Barolet Bourg, Rue des Lilas, Rue du dr Bertaud, Rue Elie Lacroix, Rue Gaston Ramassamy, Rue Mme de Montéran, Rue Rémy Nainsouta.
3^{ème} Bureau Ecole Mixte du Matouba	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Delgrès Matouba, Grand Matouba, La Joséphine Matouba, La Marguerite Matouba, Lot Lignièrès Louis Matouba, Lot Lignièrès Roger Matouba, Matouba, Matouba Papaye, Matouba Revel. Morne Crève Cœur Matouba, Morne Savon Matouba, Près de la Chapelle Matouba, Rivière Rouge Matouba, Rue Paul Etienne Matouba, Section Beaupin Matouba, Section Frédéric Matouba.
4^{ème} Bureau Ancienne Ecole de Gallard	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Chemin de Dugommier, Dugommier, Propriété Dugommier, Lotissement Dugommier, Gallard, Lassale - Rue Léandre SULLE Gallard.
5^{ème} Bureau Ecole Félix Laban - Belfond	Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Caserne Bonneterre, Cité Bonneterre Fond-Vaillant, Rue Céleste Tramontin Rue Gratien Parize, Ruelle Moutou Fond-Vaillant- Rue Yves GUERIL- Lot VILLOING-Lot CHEVRY Vaillant-Lot les Balisiers Vaillant- Lot BORDEY F-vaillant- Résidence Vaillant- Rue du DR RATON- Rue du DR raton prolongée-Mazure-Rue Nemours CIPOLIN.

<p>6ème Bureau Ecole Félix Laban - Belfond</p>	<p>Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cité Brunet, Cité Charneau, Cité Charneau-Brunet, Cité Lacour, face cité Lacour, Cité Zanella- Rue Albert Walter zanella –rue léon le BOUCHER zanella- Rue Armande SAINTOL Zanella Rue Gilbert de Chambertrand Zanella -Belfond-Cité Laurent Belfond, Lot Gabriel Belfond, Quatre-chemins-Villa Vigne Montéran, Lot les hauts de Montéran-Résidence -Montéran.</p>
<p>7ème Bureau Carrefour des solidarités – Le Bourg (modifié)</p>	<p>Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cafetière, Fond Cabre Route de Choisy, Immeuble Ramassamy Bourg, L.T.S. Route de Choisy, Lots les Hauts de Choisy, Lotissement Voisin Choisy, Morne Christ, Résidence le Belembe Choisy, Résidence les Yuccas Choisy, Rue Aristide Duval, Rue de l'Externat, Rue Edouard Vulbeau, Rue Emile Nangis Cafetière, Rue Hyppolyte Hugonin, Rue Thernisien Leuginer, Rue Victor Schoelcher.</p>
<p>8ème Bureau Gymnase Daniel Cassin – DUCHARMOY (modifié)</p>	<p>Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Allée des Cocotiers Ducharmoy, Beauvallon Route de Boulogne, Belost, Cité Callard, Cité Déravin, Cité Despointes, Cité Ghisoni, Cité Hyughues Despointes, Cité la Diotte Ducharmoy, Cité Mady Ducharmoy, , Dain, Ducharmoy, La Diotte, Lot Yxoras Cité Ducharmoy, Morne à Vaches, , Route Nouvelle Cité Ducharmoy, Rue Blanche Cité Ducharmoy, Rue de la Mère Mitan Ducharmoy, Rues Boulistes Ducharmoy Rue Joseph Bourgeois Ducharmoy, Route de bologne- Résidence bellevue Dain –Morne-à-vaches.</p>
<p>9ème Bureau Gymnase Daniel Cassin – DUCHARMOY (modifié)</p>	<p>Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Cité Ducharmoy, Cité Gombaud Saintonge, Lot la Batterie Ducharmoy, Lot SIG Ducharmoy, Lot Dubreuil, Lot Ravine Borine Saint-phy, Lot Rostand, Lot SIG Saint-phy, Lot Velleyn Saint-Phy, Lot Belost Saint-Phy, Lotissement la Diotte, LTS vallée du Constantin Ducharmoy, Rés. Bois Doux Saint-Phy, Rés. Bois José Saint-Phy, Rés. Bois de Soie Saint-Phy, Rés. Bois Vert Saint-Phy, Route de Boulogne, Saint-Phy- Rue des capucine, Cité bologne-villa petit la diotte-villa ducharmoy-habitation ducharmoy, Cité sargenton-callard- résidence fleurs des caraïbes-station Texaco déravin-lot poulet saint-phy-cité Azincourt st-phy -propriété Azincourt st-phy.</p>
<p>10ème Bureau Local associatif Franck FABRIANO Morin</p>	<p>Les électeurs domiciliés dans les rues et secteurs de : Lotissement Espérance Morin, Lotissement Ilet Morin, Lotissement Fauvette Morin, Lotissement Soleil Couchant Morin, Lotissement Cabre Morin, Lotissement Acajou Morin, Morin, Propriété Dugommier, Habitation ravine espérance, Ilet Morin, Desmarais- résidence vanille Desmarais- Résidence du Crous- résidence Neptune Morin- résidence la palmeraie Morin-lot CHELLIN-BILLY Morin, Lot Weck Morin.</p>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

ARRONDISSEMENT..... : BASSE-TERRE

CIRCONSCRIPTION..... : 04 - 4^{ème} CIRCONSCRIPTION

COMMUNE..... : 130 - **TERRE-DE-BAS**

CANTON..... : 20 - TROIS-RIVIERES

NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE.... : - 2 – modifié

BUREAU CENTRALISATEUR..... : **1er Bureau – École élémentaire Victor Vala (Petite Anse)
(Modifié)**

<u>DÉSIGNATION ET SIÈGE</u>	<u>RESSORT</u>
1er Bureau (Recenseur) <i>École Élémentaire Victor Vala, Petites Anses (modifié)</i>	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : <i>Petite-Anse et dans les sections de Bord-du-Bois, Anse-a-dos, derrière le Morne.</i>
2^{ème} Bureau <i>Ancienne École Maternelle de Grande Anse</i>	Electeurs domiciliés dans les secteurs de : <i>les sections de Pate, Fonds de Grande Anse, Anse des Muriers.</i>

